



PROGRAMME DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

CHAPITRE 8

PLAN DIRECTEUR DE L'EAU
Mise à jour de la 2^e édition - 2018



Référence du document

Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre (COBALI). 2018. « Chapitre 8 : Suivi et évaluation », *Plan directeur de l'eau, 2^e édition, mise à jour 2018*. 8 p.

Table des matières

Table des matières	iii
Liste des tableaux	iv
Introduction	5
1. Programme de suivi et d'évaluation	6
1.1. Programme de suivi	6
1.2. Programme d'évaluation	6
Références	8

Liste des tableaux

Tableau 1.1.	Éléments inclus dans le suivi	6
---------------------	-------------------------------------	---

Introduction

Le plan d'action 2018-2023 du Plan directeur de l'eau (chapitre 7) détaille les actions qui seront entreprises au cours des cinq prochaines années afin de répondre aux pistes de solutions (chapitre 6) déterminées suite aux problématiques identifiées par le diagnostic (chapitre 5). En tant qu'organisme responsable d'assurer le suivi de la mise en œuvre du Plan directeur de l'eau (PDE), le COBALI s'est doté d'un programme de suivi et d'évaluation des actions et du plan d'action. Étant donné que le plan d'action implique de nombreux acteurs, le suivi des actions ne peut être possible qu'avec leur collaboration et ce, afin de reconnaître à sa juste valeur leur apport à la gestion intégrée de l'eau. Grâce au programme de suivi, le COBALI peut suivre l'évolution des actions afin d'orienter les efforts, de faciliter la reddition de comptes et au besoin, de corriger le plan d'action afin de s'ajuster aux nouvelles réalités. Il permettra d'avoir des outils mis à jour régulièrement pour évaluer le chemin parcouru vers l'atteinte des objectifs fixés, ou en mesurant l'efficacité des mesures mises de l'avant. Ce chapitre présente succinctement les modalités de ce programme.

1. Programme de suivi et d'évaluation

Le COBALI s'est doté d'indicateurs de performance et de cibles pour mesurer l'atteinte de chacune des actions du plan d'action. Un programme de suivi est donc mis en place, adapté de celui qui était utilisé pour le précédent plan d'action. De plus, un système de suivi des PDE de l'ensemble des organismes de bassins versants du Québec est en élaboration et permettra d'évaluer les actions découlant de la gestion intégrée de l'eau à l'échelle nationale.

1.1. Programme de suivi

Le programme de suivi est intimement lié au plan d'action et c'est pourquoi les modalités de réalisation y ont été intégrées. Les divers éléments qui composent le suivi (tableau 1.1) aident à répondre aux questions concernant l'état d'avancement des actions et d'atteinte des objectifs en fonction des ressources humaines et matérielles.

Tableau 1.1. Éléments inclus dans le suivi

Actions	Type d'action	Territoire visé	Niveau de priorité	Échéancier	Maître d'œuvre et partenaires	Indicateurs et cibles
---------	---------------	-----------------	--------------------	------------	-------------------------------	-----------------------

Le COBALI fera annuellement une mise à jour des projets et initiatives réalisés sur son territoire par les différents partenaires, en effectuant une veille des actions sur la zone de gestion. Un tableau reprenant la structure du plan d'action en y intégrant une colonne de suivi et un code de couleur selon l'avancement des actions, sera utilisé. Pour les projets impliquant le COBALI, une fiche de projet plus détaillée sera remplie, incluant tous les détails du projet, laquelle permettra à la fois le suivi du plan d'action et le programme d'évaluation interne de l'organisme (section 1.2.). Ces fiches de projets permettront d'assurer une traçabilité des projets ayant contribué à l'avancement d'une action. De plus, le suivi des actions sera aussi consigné dans la base de données qui sera mise à la disposition de l'ensemble des organismes de bassin versants du Québec par son regroupement.

1.2. Programme d'évaluation

Le programme d'évaluation consiste en une rétroaction plus administrative sur l'efficacité des différents projets auxquels participe le COBALI, dans un souci d'amélioration continue de l'organisme. La fiche de projet est l'outil principal qui sera utilisé. En plus du suivi de l'atteinte des cibles, la section d'évaluation de la fiche projet porte des jugements sur la façon dont le projet a été réalisé. Elle diffère du suivi, car l'évaluation consiste plutôt à juger les moyens utilisés et les résultats obtenus en regard des objectifs poursuivis et des besoins auxquels prévoit répondre le

programme. Elle vise à évaluer cinq critères (la pertinence, la cohérence, les effets, l'efficacité et l'efficience), renvoyant à des questions de réflexion dont voici quelques exemples tirés de l'article de Gangbazo (2009) :

Pertinence

- Le projet répond-il à des problèmes réels? Préviend-il les problèmes prévisibles? Un autre projet n'aurait-il pas été plus approprié?

Cohérence

- Comment les objectifs du programme sont compris et interprétés par les acteurs de l'eau?
- Quel est l'encadrement administratif optimal pour atteindre les objectifs?
- Quels changements ont été apportés au programme durant son implantation et pourquoi?

Effets

- Quels sont les effets prévus ou imprévus du programme sur le grand public?
- Qu'en est-il de la satisfaction de la population par rapport aux services offerts?
- Quelles sont les retombées environnementales du programme?

Efficacité

- Les objectifs du programme ont-ils été atteints?
- Combien d'objectifs ont été atteints?

Efficience

- Les ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles utilisées dans le cadre du programme étaient-elles adéquates pour atteindre les objectifs?
- Est-il possible d'atteindre les objectifs à meilleur coût?

En effectuant périodiquement le suivi général du plan d'action ainsi qu'une évaluation détaillée des projets auxquels il participe, le COBALI sera bien outillé pour assurer le maintien d'une gestion intégrée de l'eau efficace et adaptative sur sa zone de gestion. Le PDE est un document en constante évolution et sa mise à jour est relativement facile à effectuer si l'on travaille dans un environnement qui promeut l'apprentissage et l'adaptation dans le temps. La rétroaction sur les enseignements tirés constitue un élément fondamental de ce contexte d'apprentissage et d'adaptation. Utilisée pour améliorer les projets et adapter la gestion de ceux-ci, la rétroaction doit avoir lieu à tous les niveaux, c'est-à-dire de l'organisme de bassin versant vers les acteurs de l'eau, y compris le public, et vice versa. L'intégration des mécanismes d'apprentissage tels que le suivi et l'évaluation et des capacités efficaces de communication dans la planification des projets au tout début amplifie donc la probabilité que l'organisme de bassin versant obtienne l'effet ultime recherché. (Gangbazo, 2009)

Références

GANGBAZO, G. 2009. « Le suivi et l'évaluation », *Gestion intégrée de l'eau par bassin versant – Fiche numéro 11*. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction des politiques de l'eau, Québec, 19 p. En ligne.
http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/bassinversant/fiches/suivi_evaluation.pdf. Consulté le 21 mars 2013.